

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 74

Demande présentée le : 09 juillet 2025
Par : l'entreprise CLTP
Adresse : 537 rue Hélène Boucher – BP 60144 à LE BUC (78531)
Au bénéfice de : la mairie de JUZIERS
Adresse : place du général de Gaulle à JUZIERS (78820)

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : La société CLTP est autorisée à occuper le domaine public avec leurs véhicules rue Janine Vins, parking de la Gare et impasse des Tennis à JUZIERS afin de réaliser la pose de massifs béton dans le cadre du dispositif des rues scolaires :

entre le 15 et le 29 juillet 2025 de 08 à 17 heures 00.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Signalisation à la charge de l'entreprise CLTP.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. La société CLTP est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 10 juillet 2025

Le maire, Ketty VARIN

